



Convocation :..... 26.06.2023	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 26.06.2023	(présents..... 7
	(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023 À 16H30

N° 2023/8

Objet : CROUS site de Castres – Convention de mise à disposition de personnel

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

Mme Catherine DURAND

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2023/8

CROUS site de Castres – Convention de mise à disposition de personnel

Le Président ayant exposé,

Depuis le 1^{er} septembre 2005, le Syndicat mixte apporte un soutien au fonctionnement du restaurant universitaire et de la résidence universitaire du CROUS Toulouse Occitanie sur le campus de Castres.

À ce titre, depuis l'année universitaire 2017-2018, le Syndicat mixte met à disposition un agent titulaire, à raison de 17h30 hebdomadaires.

Le CROUS Toulouse Occitanie sollicite auprès du Syndicat mixte le maintien de son soutien pour l'année universitaire 2023-2024.

Le Président propose de reconduire cette mesure dans les mêmes conditions que précédemment et propose d'approuver un avenant à la convention prolongeant la mise à disposition pour une durée d'une année, soit du 29 août 2023 au 28 août 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant à la convention, annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 6 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET

